

# ORDRE DU JOUR

## CONSEIL MUNICIPAL du 13 SEPTEMBRE 2016

Le compte rendu du dernier Conseil Municipal (5 juillet 2016) est-il adopté ?

### 1° - DÉCOUPAGE ET ÉCHANGE PRESBYTÈRE ET TERRAIN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS MAROLLAIS :

La Commune de Marolles-les-Braults a voici quelques années cédée à titre gratuit à la Communauté de Communes du Pays Marollais une parcelle viabilisable de 5 703 m<sup>2</sup> afin d'y implanter la maison médicale.

À ce jour, sur ce même site, une superficie de 2 672 m<sup>2</sup> appartenant à la Communauté de Communes du Pays Marollais reste inoccupée. C'est pourquoi la Commune en accord avec la Communauté de Communes du Pays souhaiterait procéder à un échange de biens sans soulte.

L'échange proposé par la Commune consisterait à céder un terrain bâti (ancien presbytère) situé en Centre Bourg, contre cette parcelle nue de toute construction.

Cette transaction permettrait ainsi à la Commune de viabiliser cette parcelle située à proximité de différents services (maison médicale, « U » Express) pour y réaliser quelques lots en acquisition à la propriété et ainsi comme la loi le préconise utiliser en priorité « les dents creuses » en zone urbaine.

Quant à la Communauté de Communes, l'acquisition de cet immeuble lui permettrait de réorganiser les services du Centre Social « C.A.S.C.A.D.E » (services sociaux du Département, Halte-garderie, MSA, CAF, ADMR, Mission Locale...) actuellement installé dans des locaux devenus trop exigus.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette proposition.

### 2° - RADAR – RUE DE BONNÉTABLE :

Le radar a été installé comme prévu « rue de Bonnétable » après le Conseil Municipal de Juillet.

Son emplacement vous-convient-il ?

Phase 4 : il vous est proposé de placer le radar mobile « rue du Général-de-Gaulle, en venant de Dangeul au niveau du pont de la Malherbe jusqu'au Conseil Municipal de Novembre (*celui d'octobre ayant lieu dans trois semaines*).

### 3° - SUBVENTIONS :

□ - *L'association du Billard Club Marollais demande au titre de l'année 2016 (comme pour l'année 2015) une subvention couvrant la moitié de leur abonnement « Internet ».*

Montant TTC 2016 : 46,80 € x 12 mois = 561,60 €

M. Jean-Pierre PASQUIER, président du Billard Club Marollais, nous a fourni le code « WIFI » qui peut donc servir à d'autres personnes (*associations ou particuliers*).

❑ - **École Notre-Dame :**

Lors du Budget 2016, le directeur de l'École Notre-Dame avait émis le souhait d'investir dans du matériel informatique.

Le Conseil Municipal avait donné son accord pour leur verser une subvention exceptionnelle correspondant au montant de leur facture.

Facture reçue le 4 juillet 2016 : 2 959,86 € TTC (16 écrans – 1 haut-parleur – 1 imprimante – 6 PC).

❑ - **Service de Sécurité lors du Comice Agricole (3 septembre 2016).**

Suite aux différentes mesures préconisées par la Gendarmerie et la Sous-Préfecture de Mamers, l'Association « Marolles fête son Comice » a dû engager du personnel pour sécuriser le site. Cela a engendré un coût supplémentaire de 674,52 €.

Le Conseil Municipal est-il d'accord pour accorder une subvention pour couvrir cette dépense exceptionnelle ?

**4° - D.E.T.R. 2016 – RESTAURANT SCOLAIRE :**

Nous avons reçu l'accord de la Sous-Préfecture nous attribuant la somme de 34 088 € (50 % du montant hors taxe des travaux : fenêtres, chauffage, isolation et accessibilité,) au titre de la D.E.T.R. 2016 et concernant la réhabilitation du restaurant scolaire.

Le montant des devis des fenêtres dépassant les 25 000 €, nous vous proposons de passer un marché en y associant les fenêtres de la « Maison des Associations » (travaux qui seraient réalisés en 2017), ce qui nous permettrait d'obtenir de meilleurs tarifs.

**5° - RECRUTEMENT OCCASIONNEL D'UN CUISINIER POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE :**

Notre cuisinière « Patricia » nous ayant annoncé qu'elle ne pourrait pas reprendre son service à la rentrée de septembre (pour cause maladie), la Municipalité a fait appel en urgence à une société de Beaufay (Convivio) pour nous livrer les 185 repas en attendant le recrutement d'un cuisinier. Un contrat a été signé jusqu'au 16 septembre 2016.

Début septembre, une candidature spontanée nous est parvenue. Après entretien, il a été décidé de recruter M. David RUEL en remplacement de Patricia sur la durée de son congé maladie.

**6° - REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GAZ (RODP) :**

Au titre de l'année 2016, le concessionnaire est tenu de s'acquitter des redevances au titre de l'occupation du Domaine Public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

Pour cette année 2016, le montant s'élève à 346 €.

Une première redevance d'un montant de 1 315,86 € avait été votée par le Conseil Municipal le 14 juin 2016. Celle-ci concernait la concession de 30 ans.

**7° - RÉMUNÉRATION CORINNE PASQUIER SUITE À SA NOMINATION AU POSTE DE D.G.S. :**

Corinne PASQUIER a remplacé Anne-Marie GARNIER, du fait de son départ en retraite, au poste de D.G.S de la Commune.

Elle prépare le concours qui officialisera son grade et donc son salaire.

À compter du 1er Septembre 2016, il vous est proposé d'allouer à Corinne PASQUIER une prime mensuelle nette de 458,60 € lui donnant ainsi le niveau de rémunération dont elle bénéficiera, automatiquement, dès son concours obtenu.

**8° - REMERCIEMENTS DE DIFFÉRENTES ASSOCIATIONS SUITE AU VERSEMENT DES SUBVENTIONS :**

- Conciliateurs de Justice,
- Fondation du Patrimoine
- Maison Familiale Rurale de Fyé
- Carrefour Entreprises
- Vie Libre
- Les Restos du Cœur
- Amicale des Sapeurs-Pompiers,
- Association Don du Sang (Sarthe)
- Association VMEH (Visite malades en Établissements Hospitaliers)

**9° - BOÎTE À IDÉES :**

Aucun courrier relevé ce mois-ci.

**10° - QUESTIONS DIVERSES :**